

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**9 SEPTEMBRE 2013
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 septembre 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Sont absents : Messieurs les conseillers Joël Beauchemin et Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

- Hommage madame Ginette Desjardins
- Hommage monsieur Zachary Camonfour
- Remise des profits – Tournoi de golf aux organismes

Monsieur le maire Martin Dampousse confirme l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

35. Fourniture et installation de luminaires DEL
Électricité Michel Langlois inc.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Natures des modifications apportées au CCU
- Localisation du lot P-73
- Résidence précise visée par l'expropriation

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2013-331 Approbation procès-verbal Séance générale 19 août 2013

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 19 août 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2013-332 Approbation des comptes – août 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois d'août 2013 :

Fonds d'administration : 1 139 550.87 \$
(Chèques numéros 12 900 à 13 067 et 13 068 à 13 156,
paiements par débit direct et paiements électroniques)

Fonds des dépenses en immobilisation : 568 793.66 \$
(Chèques numéros 1307 à 1324)
Certificat de la trésorière numéro 2436

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2013-34 Règlement 801 abrogeant le règlement 307-3 concernant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 801 abrogeant le règlement 307-3 concernant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport Sorel-Varenes.

A-2013-35 Règlement 534-40 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'apporter des modifications aux interdictions de stationnement et de circulation, à la signalisation et aux règles de sécurité

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-40 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin d'apporter des modifications aux interdictions de stationnement et de circulation, à la signalisation et aux règles de sécurité.

2013-333 Adoption – Second projet de règlement 707-48 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de logements des habitations multifamiliales et des habitations mixtes dans la zone H-518

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-48 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter le nombre maximal d'unités de logements des habitations multifamiliales et des habitations mixtes dans la zone H-518 soit et est adopté.

Adoptée.

2013-334 Adoption – Second projet de règlement 707-49 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-502 à même la zone C-564 et afin de réduire la marge arrière minimale d'un bâtiment principal et le coefficient d'occupation au sol minimal pour l'usage « C8-01-01 Poste d'essence »

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-49 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'agrandir la zone C-502 à même la zone C-564 et afin de réduire la marge arrière minimale d'un bâtiment principal et le coefficient d'occupation au sol minimal pour l'usage « C8-01-01 Poste d'essence » soit et est adopté.

Adoptée.

2013-335 Adoption – Second projet de règlement 707-50 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions particulières pour la construction de remises dans la zone H-468

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-50 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions particulières pour la construction de remises dans la zone H-468 soit et est adopté.

Adoptée.

2013-336 Adoption – Règlement 465-5 modifiant le règlement 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement afin d'en modifier le nom, le nombre de membres et la durée de leur mandat

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 465-5 modifiant le règlement 465 concernant le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement afin d'en modifier le nom, le nombre de membres et la durée de leur mandat.

Adoptée.

2013-337 Adoption – Règlement 534-41 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les interdictions de stationnement sur la rue des Intendants

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-41 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les interdictions de stationnement sur la rue des Intendants.

Adoptée.

2013-338 Adoption – Règlement 706-6 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de réviser le réseau cyclable

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 706-6 modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 706 afin de réviser le réseau cyclable.

Adoptée.

**2013-339 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 0960-95-1131
Aménagement du terrain
2386, route Marie-Victorin, Varennes Pizzéria**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, résolution numéro CCUE 2013-08-47 du 28 août 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 0960-95-1131 autorisant le nouveau plan d'aménagement du terrain, le tout conformément au plan préparé par madame Johanne Pilon daté de juillet 2013, tel qu'illustré en annexe des présentes.

Le bâtiment est sis au 2386, route Marie-Victorin sur le lot 73-819-P dans la zone C-612.

Adoptée.

**2013-340 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 0960-96-9835
Construction d'une nouvelle enseigne détachée
2452, route Marie-Victorin, Bar Buck Peanut**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement, résolution numéro CCUE 2013-08-44 du 28 août 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le P.I.I.A. n° 0960-96-9835 autorisant la construction d'une nouvelle enseigne détachée, le tout conformément aux plans 1306-16A-BAR-D préparé par monsieur Michel Lafleur daté du 21 juin 2013, tel qu'illustré en annexe des présentes.

Le bâtiment est sis au 2452, route Marie-Victorin sur les lots 69-P, 72-P, 72-14 et 72-15 dans la zone C-642.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2013-341 Mandat pour services professionnels
Réfection rues Massue et Saint-Eugène
AECOM**

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention d'offres de services professionnels pour la réfection des rues Massue et Saint-Eugène;

Considérant la réception de trois (4) soumission conformes;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 4 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *AECOM*, de Longueuil, pour la réfection des rues Massue et Saint-Eugène pour un montant total de 41 000 \$, plus taxes, pour les étapes 1 et 2 du bordereau de soumission.

De mandater de plus la même firme pour les autres étapes, pour des montant de 42 000 \$, plus taxes, et les imprévus de 25 000 \$, plus taxes, conditionnellement à l'entrée en vigueur du futur règlement d'emprunt.

De mandater et d'autoriser *AECOM* à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le Ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs, la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), notamment en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre du projet de la réfection des rues Massue et Saint-Eugène;

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, Environnement, Faune et Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des réseaux à l'autorisation accordée pour le projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet de réfection des rues Massue et Saint-Eugène à Varennes.

Certificat de la trésorière numéro 2438

Adoptée.

**2013-342 Travaux de resurfaçage par enrobé tiède flexible sur un tronçon de la route Marie-Victorin
*Construction D.J.L.***

Considérant l'appel d'offres public pour les travaux de resurfaçage par enrobé tiède flexible sur un tronçon de la route Marie-Victorin;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du Service du génie en date du 9 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Construction D.J.L.*, de Carignan pour les travaux de resurfaçage par enrobé tiède flexible sur un tronçon de la route Marie-Victorin, pour un montant total de 281 763.48 \$ taxes incluses, incluant l'item optionnel et les frais d'imprévus Cette dépense nécessite un transfert budgétaire de 275 000 \$ qui doit être approuvé afin de permettre le financement.

Certificat de la trésorière numéro 2443

Adoptée.

**2013-343 Installation de deux (2) afficheurs de vitesse (stèle) fixe à affichage surélevé aux entrées de la ville de Varennes
*Trafic Innovation inc.***

Considérant le second alinéa de l'article 573-3 de la Loi sur les Cités et Villes,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer à *Trafic Innovation inc.*, de Saint-Eustache le contrat pour l'acquisition et l'installation de deux (2) afficheurs de vitesse (stèle) fixe à affichage surélevé aux entrées de la ville de Varennes pour un montant total de 30 050 \$ plus taxes applicables.

Cette dépense est affectée au fonds de roulement avec remboursement sur cinq (5) ans à compter de 2014.

Certificat de la trésorière numéro 2431

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2013-344 Acte de vente - Partie du lot 73 de la Paroisse de Varennes
Madame Catherine Laliberté, Monsieur David Tremblay et la Ville de
Varennes
Autorisation de signature**

Considérant l'appel de propositions pour la vente d'un terrain résidentiel non construit sur la rue Quévillon d'une superficie de 600 mètres carrés et portant le numéro de lot P-73;

Considérant la réception d'une (1) seule proposition, de Monsieur Serge Laliberté de Varennes, datée du 19 novembre 2012 et ouverte le 22 novembre 2012, pour un montant de 105 000 \$, taxes en sus;

Considérant que Monsieur Serge Laliberté désire être substitué par Madame Catherine Laliberté et Monsieur David Tremblay;

Considérant que Madame Catherine Laliberté et Monsieur David Tremblay acceptent de se porter acquéreurs du lot P-73, et ce, selon les mêmes conditions que celles conclues avec Monsieur Serge Laliberté;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent n'avoir aucune objection quant à cette substitution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente d'une partie du lot 73 à intervenir entre Madame Catherine Laliberté, Monsieur David Tremblay et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-345 Autorisation de signature
Convention collective de travail SCFP, section locale 1965, section
métier
Période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil accepte et approuve les termes du renouvellement de la convention collective de travail entre la Ville de Varennes et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1965, section métier pour une période de six (6) ans, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018, le tout tel qu'annexé aux présentes comme si au long récépissé.

Le maire, le directeur général ainsi que la chef de division Ressources humaines sont spécialement mandatés à signer ce document pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2013-346 Indexation – Échelle salariale des cadres
Période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016 et
Mise à jour du recueil des conditions de travail des cadres**

Attendu la signature d'une nouvelle convention collective par les employés de la Ville de Varennes, membres du Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 1965, groupe bureau, en date du 15 juillet 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte de réviser la rémunération du personnel cadre à compter du 1^{er} janvier 2013 en accordant les même taux d'indexation annuels prévus pour les syndiqués pour les années 2013 à 2016. Les autres conditions de travail des cadres devront de plus minimalement rencontrer celles des syndiqués.

Que le nouveau programme de retraite progressive soit intégré au recueil des conditions de travail des cadres, le tout selon les paramètres de l'article 22 de la convention collective SCFP, section locale 1965, groupe bureau.

Adoptée.

**2013-347 Assurance collective
Renouvellement 2013-2014 / Partage des primes**

Attendu le contrat d'assurances collectives en vigueur entre l'Union des municipalités, pour et au nom des municipalités (MRC, régies intermunicipales ou organismes municipaux) membres du regroupement Estrie-Montérégie et SSQ Groupe financier;

Attendu le rapport préparé par Mallette actuaires Inc., daté de juillet 2013, quant au renouvellement desdites assurances, pour la période du 1er octobre 2013 au 31 mai 2014, pour les municipalités organismes membres du regroupement;

Attendu la recommandation favorable de la part de Mallette actuaires Inc. ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des organismes membres;

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés, et qu'ils jugent opportun de les accepter.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

Que la Ville de Varennes accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe financier pour la période du 1er octobre 2013 au 31 mai 2014 au montant de 305 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

**2013-348 Acte de vente – Autorisation de signature - Protocole d'entente
Les Investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes - Modification**

Considérant que des modifications doivent être apportées au protocole d'entente avec Les Investissements Innoval inc. approuvé par la résolution 2013-259;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le protocole modifié, trouvé en annexe comme si récité au long.

Adoptée.

**2013-349 Carte de crédit
Service des travaux publics**

Considérant qu'une carte de crédit est nécessaire dans les opérations courantes du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposée par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise l'émission d'une carte de crédit au nom du directeur du Service des travaux publics, monsieur Denys Guay au montant de 2 000 \$.

Adoptée.

2013-350 Demande de transferts budgétaires 2013

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 210 232 \$ pour 2013, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 5 septembre 2013 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récité.

Adoptée.

2013-351 Appropriation de la réserve financière Assainissement des eaux usées – Rachat de dette

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes pour le service d'égout et d'assainissement des eaux usées, par l'adoption de la résolution 2007-410 lors de la séance du 3 décembre 2007;

Considérant que la ville désire racheter le solde de la dette du règlement 558 concernant les travaux de construction des lits de séchage des boues avant le refinancement de cette dette prévue le 25 novembre prochain;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, Appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approprier de ladite réserve financière un montant de 78 600 \$, représentant le solde en capital de la dette du règlement 558 sur le refinancement du 25 novembre 2013 et de racheter cette dette.

Certificat de la trésorière numéro 2435

Adoptée.

2013-352 Versement à la réserve financière Fonds patrimonial

Considérant la création d'une réserve financière au profit de l'ensemble du territoire de la ville de Varennes pour le fonds patrimonial, ne pouvant être utilisée que pour financer les dépenses engendrées par son programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial, par l'adoption du règlement 754 par la résolution 2011-036 lors de la séance du 7 février 2011;

Considérant que la contribution identifiée pour l'année 2010 n'a pas été versé à la réserve financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De verser à ladite réserve financière un montant de 85 000 \$, représentant la contribution « Ville » de la 1^e année du projet, soit l'année 2010.

Certificat de la trésorière numéro 2437

Adoptée.

**2013-353 Mandat d'expropriation
De Chantal D'Amour Fortier, s.e.n.c.r.l.
1719, route Marie-Victorin**

Considérant que la Ville de Varennes désire constituer une réserve foncière;

Considérant de plus que cette réserve foncière contribuera à un meilleur aménagement du territoire;

Considérant qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur les compétences municipales*, la Ville de Varennes a le pouvoir d'acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, tout immeuble pour les fins municipales;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'un immeuble connu et désigné comme étant le *lot P-103* au cadastre de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères, propriété de madame *Lise Dufour (1719, route Marie-Victorin)*, tel immeuble étant identifié aux plans joints à la présente comme annexe A pour en faire partie intégrante;

Que cette acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation dudit immeuble est rendue nécessaire aux fins de création d'une réserve foncière qui permettra, à terme, un meilleur aménagement du territoire;

Que la Ville autorise ses procureurs, De Chantal D'Amour Fortier s.e.n.c.r.l., à procéder à la signification des procédures en expropriation nécessaires aux fins ci-avant mentionnées à l'encontre des propriétés précitées, le tout en conformité avec les dispositions spécifiques de la *Loi sur l'expropriation*;

Que lesdits procureurs soient autorisés à offrir une somme de *80 000 \$* à titre d'offre détaillée à la propriétaire aux fins de l'acquisition des dits immeubles;

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

D'autoriser, aux fins de financement de l'offre, l'affectation de la somme nécessaire aux surplus accumulés libres.

Certificat de la trésorière numéro 2444

Adoptée.

**2013-354 Modification contractuelle – Trilogie Groupe Conseil inc.
Prolongement du contrat
Service professionnel en informatique**

Considérant les dispositions de la *Politique de gestion contractuelle*;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raisons de l'ensemble des justifications;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la *Politique de Gestion contractuelle*), afin d'octroyer une somme additionnelle de *10 000 \$*, plus taxes, au contrat services professionnels en informatique attribué à *Trilogie Groupe Conseil inc.* pour le prolongement du contrat de services professionnels pour la période du 28 juin au 1^{er} septembre 2013, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2441

Adoptée.

2013-355 Modification contractuelle – Planification, organisation, coordination et animation des camps de jour - AES

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;
Considérant leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

Considérant que si le contrat avait été octroyé à l'origine à ce montant, la procédure d'octroi choisie aurait été la même;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 25 000 \$, plus taxes, au contrat attribué à GVL (AES), selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2442

Adoptée.

**2013-356 Modification contractuelle – Groupe DR Électrique inc.
Travaux supplémentaires
Enfouissement des utilités publiques, rue Sainte-Anne**

Considérant les dispositions de la *Politique de gestion contractuelle*;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raisons de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 47 080.10 \$, plus taxes, au contrat d'enfouissement des utilités publiques, rue Sainte-Anne attribué à *Groupe DR Électrique inc.* pour les travaux supplémentaires, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2439

Adoptée.

**2013-357 Modification contractuelle – Groupe DR Électrique inc.
Quantités supplémentaires
Entretien de l'éclairage public pour l'année 2013**

Considérant les dispositions de la *Politique de gestion contractuelle*;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable en raisons de l'ensemble des justifications;

Considérant que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 8 000 \$, plus taxes, au contrat d'entretien de l'éclairage public pour l'année 2013 attribué à *Groupe DR Électrique inc.* pour les quantités supplémentaires, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2440

Adoptée.

2013-358 Location d'heures de glace – Hiver-printemps 2014

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 27 août 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise l'achat d'heures de glace pour la portion hiver-printemps 2013-2014, comme suit :

- A) *Centre Gilles Chabot*, Boucherville, pour un montant de 15 350.89 \$, taxes incluses;
- B) *Centre sportif régional de Contrecoeur*, pour un montant de 59 268.46 \$, taxes incluses;
- C) *Aréna SOGEP (Saint-Antoine)*, pour un montant de 13 911.98 \$, taxes incluses.

Certificat de la trésorière sera fourni en janvier 2014

Adoptée.

2013-359 Proclamation des journées de la culture

Attendu que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de Varennes et de la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

Attendu que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

Attendu que la Ville de Varennes a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

Attendu que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et de l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Attendu que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée.

**2013-360 International Conference for Fire & Rescue
Délégation du directeur du Service de sécurité incendie et du chef de division**

Considérant le rapport de recommandation de la direction générale, division Ressources humaines en date du 4 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes autorise monsieur Yves Hamel, directeur du Service de sécurité incendie et monsieur Yvon Proulx, chef de division à participer à la conférence « International Conference for Fire & rescue executives » qui se déroulera du 13 au 15 novembre 2013, à Boston, le tout aux frais de la Ville. Les dépenses seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2013-361 Embauche – Agent de personnel
Madame Mélissa Lanctôt**

Considérant le rapport de recommandation des Ressources humaines en date du 3 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de madame Mélissa Lanctôt au poste d'agent de personnel, poste cadre, contractuel à durée déterminée, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2013-362 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2013-09 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 4 septembre 2013.

Adoptée.

**2013-363 Fourniture et installation de luminaires DEL
Électricité Michel Langlois inc.**

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture et installation de luminaires DEL;

Considérant la réception de huit (8) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la direction générale en date du 9 septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par
appuyé par
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Électricité Michel Langlois inc.*, de Varennes, pour la fourniture et installation de luminaires DEL, pour un montant total de 206 470.75 \$ taxes incluses, le tout conditionnel à un transfert budgétaire de 206 470.75 \$.

Certificat de la trésorière numéro 2432

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Nature de la modification contractuelle pour l'enfouissement des utilités publiques
- Date de fin des travaux de la rue Sainte-Anne
- Longueur des travaux et montant de ceux-ci sur la rue Sainte-Anne
- Boîte de collecte du club des petits déjeuners
- Demande d'arrêt du projet pilote de sens unique sur la rue Massue
- Largeur insuffisante de la nouvelle rue Sainte-Anne
- Marquage des places de stationnement trop large sur la rue Sainte-Anne
- Demande d'invitation de toute la population pour discussion du projet pilote de sens unique sur la rue Massue
- Difficulté d'accès à une entrée charretière sur la rue Sainte-Anne
- Motif des retards du projet Eau boisé
- Demande d'intervention pour accumulation de terre sur le terrain du projet Eau boisé
- Insuffisance de la largeur de plusieurs nouvelles rues
- Ramassage des matières résiduelles sur la rue Massue
- Insuffisance de la largeur de la rue Sainte-Anne
- Demande d'enlèvement de la limitation de temps de stationnement devant le 146 rue Sainte-Anne
- Difficulté d'accès dans le vieux Varennes en raison des sens uniques sur Sainte-Anne et la rue Massue
- Durée des travaux sur la rue Sainte-Anne
- Demande de pouvoir assister à la rencontre sur le projet pilote de sens unique sur la rue Massue
- Demande de fin du projet pilote de sens unique sur la rue Massue
- Demande d'émondage des arbres sur la promenade Sainte-Marguerite-D'Youville
- Déjeuner du Maire
- Insuffisance de liquidité à l'AMT
- Changement de vitesse du MTQ sur la route Marie-Victorin
- Demande de hausser la vitesse dans les rues résidentielles à 40 km/h
- Volume de circulation apportée par le projet de résidence pour personnes âgées autonomes et le projet du Sommet
- Demande de diffusion des séances du conseil
- Déjeuner du Maire
- Demande de marquage sur la rue Massue

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 42.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA